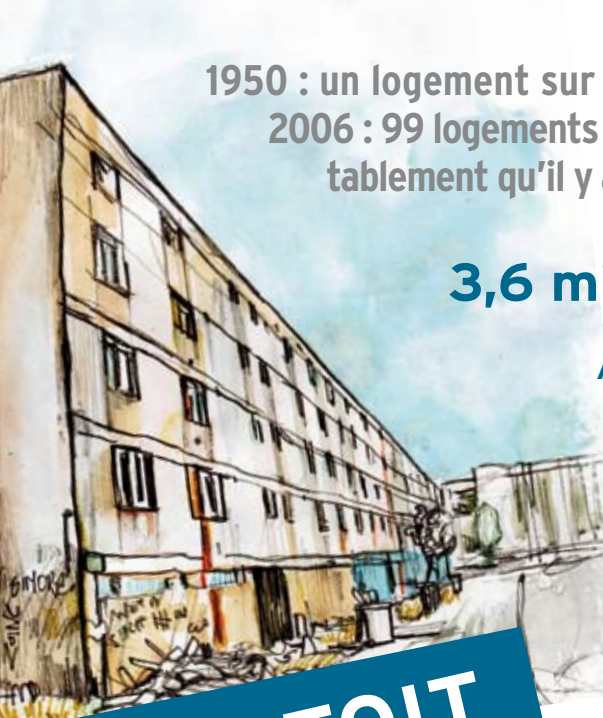


1950 : un logement sur dix possède une douche ou une baignoire.

2006 : 99 logements sur 100 sont équipés. En 2012, on vit plus confortablement qu'il y a 60 ans ! Mais ce n'est pas vrai pour tout le monde.

3,6 millions de mal-logés

Aujourd'hui en France, 670 000 personnes n'ont pas de logement à elles. La plupart, environ 400 000 personnes, vivent chez des amis ou dans leur famille. Les autres, environ 120 000 personnes, sont obligées de dormir dans de petits hôtels ou au camping. Enfin, on estime qu'entre 100 et 150 000 personnes dorment régulièrement dans la rue et dans des foyers. On dit qu'elles sont *Sans domicile fixe*, SDF.



UN TOIT

C'EST UN DROIT

SDF (Sans Domicile fixe)

Les personnes qui n'ont plus de domicile cumulent en général les difficultés : plus de travail, pas de famille ou d'amis pour les héberger ou les aider dans leurs démarches, problèmes de santé...

Certains entrent dans un engrenage dont il devient difficile de sortir. On se retrouve rarement sans toit du jour au lendemain, mais plutôt à la suite de plusieurs événements difficiles, qui nous font perdre pied.

Où vivent les 3 millions restants ?

Outre les personnes sans logement, trois autres millions vivent dans des logements qui ne correspondent pas à leurs besoins : par exemple six ou sept personnes dans un appartement prévu pour trois. On parle alors de surpeuplement. D'autres habitent dans des logements insalubres : il y a des fuites d'eau ou bien l'électricité n'est pas aux normes. Ils sont difficiles à chauffer. La situation est très grave pour les « Sans domicile fixe », mais beaucoup de familles qui vivent sous un toit, aimeraient un logement plus grand et mieux situé.



Se loger, ça coûte cher !

Les gens ont du mal à se loger car cela coûte cher ! Un grand nombre de personnes ne gagne pas assez d'argent pour habiter un espace correct. De plus en plus de jeunes vivent seuls et certains couples se séparent. Il y a de plus en plus de demandes. Et même si l'Etat construit plus de logements sociaux* ou aide les familles, cela reste insuffisant pour répondre à tous les besoins.

CENTRES
D'HÉBERGEMENT
D'URGENCE

On les appelle aussi des « foyers ». Proposés par les villes et les associations, ils accueillent gratuitement, pour une durée limitée, les personnes sans logement : certains ne sont ouverts qu'aux hommes de plus de 50 ans, ou au contraire, aux moins de 18 ans. D'autres encore sont adaptés aux femmes seules avec des enfants.



Un bon logement, ce n'est pas seulement un toit

Être bien logé, c'est aussi se sentir bien logé. Et dans notre société, ce n'est pas seulement dormir à l'abri. C'est habiter dans l'endroit que l'on aime, par exemple, pas trop loin de sa famille, avoir une pièce pour l'accueillir et recevoir ses amis ; ne pas être trop éloigné des commerces et surtout, de son travail ! Beaucoup de personnes doivent faire de nombreux kilomètres pour se rendre à leur travail, car se loger plus près leur coûterait trop cher.

LES JEUNES SONT LES PREMIERS TOUCHÉS

Les jeunes représentent une grande partie de la population mal-logée. Les plus concernés d'entre eux sont ceux qui sont au chômage, qui ont de petits salaires ou encore qui travaillent en contrat à durée déterminée (CDD). Les prix varient en fonction du lieu où l'on souhaite habiter : à la ville, dans une grande ville, à la campagne.... A l'intérieur d'une même ville, il y a des quartiers où les logements sont moins chers, et où vivent les personnes qui n'ont pas beaucoup de revenus. Ils sont principalement composés des « cités »*. Certaines sont éloignées des centres-villes et mal desservies par les transports. Mais la vie en cité est régulièrement caricaturée par les médias.



A quand un droit au logement pour tous ?

En 2007, les députés* ont voté la loi sur le Droit au logement « opposable » (loi que l'on appelle « Dalo »). Opposable, cela veut dire que l'Etat est, en théorie, obligé de fournir un logement pour tous. Cette loi permet aux personnes vivant dans des logements insalubres ou surpeuplés, d'être relogées en priorité. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi le 1er janvier 2008 jusqu'à l'examen des recours fin 2010, moins de la moitié des personnes priori-

taires ont pu être relogées. Un effort a été fait, mais on est loin d'avoir tout réglé.

Cette loi est difficile à appliquer, en grande partie parce que la France ne construit pas assez de logements.

Normalement, les plus grandes communes doivent disposer de 20 % de logements sociaux, et une loi prévoit de porter ce taux à 25 %.

Mais beaucoup préfèrent encore payer des amendes que de loger les plus pauvres.

Tous égaux face au logement ?

En moyenne, les ouvriers disposent de 30 m² par personne, selon l'Insee*. Un chef d'entreprise de 43 m² et un cadre supérieur, de 38 m². Mais attention, ce sont des moyennes. Dans les grandes villes, les gens occupent de beaucoup plus petites surfaces. Et les plus âgés vivent dans des logements plus grands que les plus jeunes.

PARIS, UNE VILLE QUI REPOUSSE LES PAUVRES ?

Un couple a trouvé du travail à Paris. Ils recherchent un logement pour leur famille, composée d'un couple et de deux enfants de 13 et 10 ans. Ils souhaitent au moins trouver un appartement trois pièces, d'environ 60 m². Il faut compter entre 1500 € et 2000 € de loyer par mois... Leurs revenus devant être équivalents à au moins trois fois le loyer, il faudrait qu'ils gagnent au moins 4500 € ! Ils feraient alors partie des 20 % les plus riches.